

A Béthune, le 26 février 2025.

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Maison du Département aménagement et développement territorial
de l'Artois

Rue de l'Université – CS 50019
62401 BÉTHUNE Cedex
Artois.GestionDP@pasdecalais.fr

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer - 62

Dossier suivi par : Thierry VANPEPERSTRAETE – 03.21.64.07.39

Service Gestion Voirie : Mélinda LOMBREZ : 03.21.25.19.04

Objet : Avis sur demande de PC n° 061972400005.

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande du 28 janvier 2025, relative à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol située sur la RD86E2, chemin de Saint-Pol à Béthune au territoire de la commune de CAMBLAIN CHATELAIN au droit de la parcelle cadastré section AL126 sur la demande de FRANSOL 61 représenté par M. BRUNEL Antonin.

J'émet un **avis favorable** sous réserve que le pétitionnaire respecte les remarques suivantes :

- Le portail devra être réalisé de tel sorte que les véhicules devant stationner avant de le franchir puissent le faire sans empiéter sur le domaine public.
- La nouvelle clôture sera posée à l'alignement, donc à l'emplacement de celle existante.
- Il est demandé la plantation d'une haie privative, derrière la clôture longeant la RD86E2.
- Les eaux de ruissellement de la propriété, de même que les matériaux constituant le sol d'accès, ne devront en aucun cas se répandre sur le domaine public.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Pour le Président du Conseil départemental,